



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 40019

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes exprimées par les centres régionaux information jeunesse face au désengagement dramatique de l'État dans le financement de leur structure. Le réseau national information jeunesse participe largement de l'information auprès des jeunes et en particulier s'agissant des filières de formation, des métiers, de la mobilité européenne, du logement ou encore de la santé. Il permet aux jeunes de se construire individuellement, de se préparer à la vie adulte en qualité de citoyens actifs et de les conduire à une insertion sociale et professionnelle. Cette mission de service public semble aujourd'hui compromise face aux prévisions budgétaires qui font état d'une diminution de près de 50 % des dotations de l'État dans les deux ans. Aussi aimerait-il connaître la position du Gouvernement sur ce dossier, et demande, par conséquent, si le Gouvernement envisage de revenir sur une perspective de restriction budgétaire particulièrement injuste dont les jeunes vont être les premières victimes.

Texte de la réponse

L'information des jeunes est une mission d'intérêt général clairement inscrite dans les priorités du haut commissaire à la jeunesse. Aussi, grâce au label information jeunesse que ses services délivrent aux structures qui remplissent le cahier des charges associé, l'État garantit à tous les jeunes l'accès à une information respectant les principes de la charte de l'information jeunesse : qualité, impartialité, accueil anonyme et gratuit. Par ailleurs, l'État participe aux côtés des collectivités territoriales au financement des centres régionaux information jeunesse (CRIJ). L'action engagée par le Gouvernement pour la maîtrise des dépenses publiques conduit l'ensemble des administrations à se recentrer sur le cœur de leurs priorités. C'est la raison pour laquelle les crédits inscrits au projet de loi de finances 2009 pour l'information jeunesse enregistrent une baisse de 5,7 % par rapport à 2008. La fonction de centres de ressources des CRIJ à l'égard des réseaux régionaux des bureaux information jeunesse (BIJ) et des points information jeunesse (PIJ) sera cependant préservée pour maintenir la qualité de l'information dont bénéficient les jeunes. Un suivi individualisé des CRIJ sera effectué par les services régionaux de l'État afin de mobiliser à l'échelon territorial les partenariats nécessaires pour pérenniser les services rendus par le réseau information jeunesse. Plus généralement, une concertation sera engagée sur la possibilité d'améliorer le service rendu aux jeunes en permettant aux différentes institutions et aux différents réseaux qui agissent pour l'information des jeunes de mieux se coordonner et se compléter.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40019

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 462

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3360